

Commune de
GERE-BELESTEN



Plan Local d'Urbanisme

Annexe 8 : Secteurs à l'intérieur desquels s'exerce le droit de préemption urbain

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

avril 2023

Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - rue Auguste Renard - CS45009 - 64006 PAU CEDEX
Tél : 05.59.90.84.59-47 - Télécopie : 05.59.84.59.47 - Courriel : service.urbanisme@agpl64.fr

Secteurs à l'intérieur desquels s'exerce le droit de préemption urbain

1/10000ème

0 500 1000 1500 2000 m

1/2500ème

0 200 400 600 800 1000 m